





Choix des EPI contre les particules d'amiante en fonction du niveau d'empoussièrément

Synthèse de l'arrêté du 7 mars 2013	1 er niveau		2 ème niveau	3 ème niveau	< 3ème niveau
	5 à 100 fibres par litre		100 à 6 000 fibres par litre	6 000 à 25 000 fibres par litre	< 25 000 fibres par litre
	- de 15 min hors retrait et encapsulation	Veiller à ne pas dépasser la VLEP de 10 fibres par litre sur 8 heure			Pas d'intervention humaine
 Chaussures / bottes + surchaussures à usage unique	X	X	X		Pas de protection disponible au-delà de cette concentration d'intervention humaine
Chaussures décontaminables	X	X	X	X	
Bottes décontaminables	X	X	X	X	
Chaussures / bottes + surchaussures à usage unique étanches aux particules				X	
 Gants étanches aux particules et compatibles avec l'activité	X	X	X	X	
 Vêtement de protection à usage unique avec capuche de type 5 (protection particules) coutures recouvertes ou soudées, fermée au cou, chevilles, poignets. (Norme NF EN ISO 13982-1)	X	X	X	X	
Vêtement de protection ventilé étanche aux particules				X	
Demi-masque filtrant à usage unique FFP3 (Norme NF EN 149)	X				
APR filtrant avec demi-masque ou masque complet filtre P3 (Norme NF EN 143)	X	X			
APR filtrant à ventilation assistée TM2P avec demi-masque. (Norme NF EN 12 942)	X	X			
APR filtrant à ventilation assistée TH3P avec cagoule ou casque. (Norme NF EN 12941)	X	X			
 APR filtrant à ventilation assistée TH3P avec masque complet (Norme NF EN 12942) suppression permante avec débit minimum 160 l/min.	X	X	X		
APR isolant à adduction d'air comprimé respirable à débit continu de classe 4 (Norme NF EN 14594) assurant débit minimum de 300l/min avec masque complet			X	X	
APR isolant à adduction d'air comprimé respirable à la demande à pression positive avec masque complet (Norme NF EN 14593) permettant d'atteindre le cas échéant un débit supérieur à 300l/min			X	X	
Vêtement de protection ventilé étanche aux particules				X	

Veiller à ne pas dépasser VLEP de 10 fibres / litre sur 8 heures